



## **CTSD de repli (Haute-Vienne)**

### *Déclaration liminaire du 9 février 2018*

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Depuis le 23 janvier, nous devons reconnaître que le projet de carte scolaire que vous avez présenté a évolué dans le bon sens puisque le nombre de classes devant subir une fermeture à la rentrée 2018 a diminué.

Cependant, même avec les efforts indéniables que vous avez consentis pour activer certains leviers, le nombre d'écoles potentiellement touchées demeure trop important, d'autant plus que certaines situations ne le justifient pas du tout à nos yeux.

Comment accepter que des communes très dynamiques comme Couzeix ou Verneuil, pour ne citer qu'elles, soient impactées, alors même qu'elles connaissent une démographie croissante et prévoient la construction de nombreux nouveaux logements ?

Comment comprendre qu'un RPI comme Magnac-Bourg / Vicq sur-Breuil / Château-Chervix qui voit ses effectifs augmenter puisse pourtant subir une fermeture, l'accueil des enfants de moins de 3 ans devant être pris en compte à nos yeux en zone de revitalisation rurale ?

Certes, toute carte scolaire implique des redéploiements de moyens, nous en sommes conscients, et chaque année voit son lot d'écoles touchées et de parents d'élèves déçus. Mais là, nous jugeons leur colère légitime tant les conditions d'accueil de leurs enfants et par conséquent les conditions de travail des enseignants vont se dégrader, tout ça pour financer des dispositifs en Education Prioritaire que notre département n'a pas les moyens de se payer, de surcroît en anticipant les injonctions ministérielles.

C'est pourquoi, Madame l'Inspectrice d'Académie, nous réitérons notre demande de respecter le calendrier national et de surseoir à la totalité des allègements d'effectifs en CE1 en REP à la rentrée prochaine, pour diminuer au maximum le nombre de fermetures nécessaires.

La difficulté scolaire et sociale se cantonne-t-elle exclusivement aux secteurs de l'Éducation Prioritaire ? Nous ne le pensons pas.

Tous nos collègues sans exception, que ce soit en ville, à la campagne ou en zone périurbaine ont dans leur classe des élèves en difficulté, des enfants au comportement difficile et des élèves handicapés en inclusion. Est-il légitime que leurs conditions d'enseignement se dégradent au profit de quelques autres ? Nous ne le pensons pas.

Dans un département comme le nôtre, déjà fortement déficitaire en moyens, ce dispositif devrait être mis en place avec une dotation à la hauteur de ses enjeux, ce qui n'est pas du tout le cas.

N'oublions pas que le taux d'encadrement de notre département est l'un des plus faibles du pays (82<sup>ème</sup> département sur 95), et qu'il n'augmente ces dernières années que « mécaniquement » par la baisse démographique de ses élèves, mais en aucun cas grâce à une dotation supplémentaire. Nous réitérons donc, comme nos collègues des autres organisations syndicales, la demande d'un plan de rattrapage à la hauteur des besoins de notre territoire.

Nous vous rappelons également que le Sgen-CFDT a lancé la semaine dernière une alerte sociale pour obtenir du Ministère de l'Éducation Nationale les moyens et conditions dont l'école inclusive et ses personnels ont besoin.

En effet, pour notre organisation, les conditions de mise en œuvre de la loi de 2005 ne sont toujours pas réunies et ce, 13 ans après sa promulgation. Aujourd'hui, les enseignants et tous les personnels dont la mission participe de l'inclusion scolaire, sont au bord de la rupture de par leur isolement, la charge de travail grandissante et le manque de moyens humains et matériels.

Nous tenons également à signaler que, même s'il n'existe pas à proprement parler de « charte de bonne conduite entre syndicats » à ce jour, nous déplorons et n'acceptons pas que certains déforment des propos tenus en instance dans leur communication aux écoles et aux personnels, afin de dénigrer sciemment notre organisation syndicale aux yeux de nos collègues. Nous en avons fait part à la DSDEN et demandons qu'un rectificatif soit adressé aux écoles, par l'administration si nécessaire au cas où l'organisation syndicale concernée ne le fasse pas d'elle-même.

Enfin, comme toute la communauté éducative, nous avons été abasourdis par la nouvelle du drame qui s'est déroulé hier au collège Guy de Maupassant à Limoges.

Même si nous ne connaissons pas à ce jour les raisons précises de ce terrible geste qui laisse une famille dans la peine, le fait qu'il ait été commis volontairement dans l'enceinte même du collège interroge.

Nous avons bien entendu une pensée émue pour ses proches, ses collègues de Maupassant et de Renoir, ainsi que pour ses élèves.

Merci de votre attention.